ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Hubert OTT

Député du Haut-Rhin
Commissaire au développement durable
et à l'aménagement du territoire

Monsieur Marc FESNEAU
Ministre
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78, rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 31 mai 2023

Monsieur le Ministre, Cher Marc,

Le 7 décembre 2022, vous lanciez une grande consultation nationale et régionale sur le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles autour de quatre piliers : orientation et formation, transmission, installation des jeunes agriculteurs et enfin transition et adaptation face au changement climatique.

Cette concertation a permis d'engager des échanges ambitieux, tant concrets que prospectifs, entre les nombreux acteurs de notre système alimentaire sur l'ensemble du territoire national. La régionalisation de cette concertation a permis d'inscrire ces enjeux dans une logique locale, afin de prendre en compte les spécificités agricoles et alimentaires de nos territoires.

Je suis persuadé que cette vision territoriale est nécessaire pour arriver à construire une Loi et un Pacte cohérents, justes et efficaces, qui nous permettrons d'atteindre nos objectifs de renforcement et de reconquête de la souveraineté française.

C'est précisément pour cela que j'ai souhaité organiser également des concertations de ce type à l'échelle de ma circonscription haut-rhinoise.

Entre plaine et montagne, en passant par les collines sous-vosgiennes, la deuxième circonscription du Haut-Rhin est un territoire aux enjeux agricoles et alimentaires spécifiques. En tant que député, il était pour moi nécessaire de porter ces spécificités dans les textes à venir, en m'intéressant et en soulignant notamment les enjeux auxquels font face l'agriculture de montagne et la viticulture alsacienne.
Durant les mois d'avril et de mai, j'ai donc rencontré et mis autour de la table les différents acteurs des filières agricoles et viticoles du territoire. Ces concertations ont été une occasion précieuse de faire un état des lieux et de recueillir les avis, préoccupations et idées des agriculteurs, des organisations professionnelles agricoles et des experts du secteur dans ma circonscription.

Permanence du Député : 3 rue des champs, 68124 Wintzenheim-Logelbach
03.69.85.48.30 | hubert.ott@assemblee-nationale.fr | www.hubertott.alsace

Certain de l'importance des problématiques, des évolutions et des réponses qui ont été soulevées, je tenais à vous faire parvenir une synthèse de ces échanges afin qu'ils puissent contribuer à la rédaction des futurs textes réglementaire et législatif et ainsi permettre la prise en compte des enjeux de l'agriculture de montagne et de la viticulture alsacienne.

I. ORIENTATION ET FORMATION

A. Création d'un site internet recensant l'ensemble des formations agricoles

Enjeu :

L'enseignement technique agricole est confronté à une baisse de 11 % des effectifs de la formation initiale scolaire, passés de 173 548 à 154 695 élèves entre la rentrée 2011 et la rentrée 2020.[1] On observe ainsi depuis quelques années une perte d'intérêt pour la formation agricole, qui traduit une perte d'attractivité de l'enseignement agricole et qui peut s'expliquer par la méconnaissance et la faible valorisation de ses formations. En effet, l'offre de formation est de plus en plus vaste, car de plus en plus spécifique (formation initiale, formation continue, modules de perfectionnement, etc.), et les informations relatives à ces dernières ne sont pas toujours facilement accessibles.

Proposition :

Afin d'attirer davantage d'apprenants dans les formations et d'améliorer la visibilité des centres de formation, une plateforme nationale en ligne mériterait d'être créée afin de rassembler l'ensemble des offres de formation proposées par les centres de formation agricole.
Afin de lever le frein que représente la question du financement des formations, cette plateforme devrait également indiquer pour chaque formation les possibilités de financement et les démarches à entreprendre auprès des organismes financiers.

B. Intensifier les liens entre les centres de formation et le monde paysan

Enjeu :

A la sortie des centres de formation agricole, certains diplômés peuvent avoir du mal à s'insérer dans des exploitations qui ne suivent pas le modèle traditionnel qui leur a été enseigné ou se trouvent confrontés à une réalité du monde agricole à laquelle leur formation ne les a pas préparés (utilisation d'outils technologiques spécifiques, comptabilité appliquée, etc.)

Proposition :

Afin d'assurer une insertion rapide des jeunes agriculteurs et une formation qui corresponde aux besoins du monde agricole, il est nécessaire d'intensifier les liens entre les centres de formation et le monde paysan, en rendant obligatoire une part d'interventions faites directement par des agriculteurs afin d'assurer la découverte de la diversité des modes et techniques d'exploitation

---

[1] *Enseignement agricole : l'urgence d'une transition agro-politique*, 30 septembre 2021, Sénat, Rapport d'information n° 874 (2020-2021)

existants. L'intérêt de cette démarche est de stimuler l'inventivité de nos futurs exploitants, ce qui sera un atout dans notre contexte de transition.
Celle-ci devra également s'accompagner par davantage de sorties sur le terrain et de visites d'exploitations agricoles variées, afin d'assurer un lien constant entre le monde agricole et la formation.

II. TRANSMISSION ET INSTALLATION

A. Anticiper et accompagner les exploitants à travers la création d'un guichet unique transmission/installation

Enjeu :
Une part importante des problèmes soulevés lors des transmissions d'exploitations provient d'un manque d'anticipation et de préparation de la part des exploitants qui font souvent face à un fort déficit de conseil en transmission. Cette absence de préparation peut grandement compliquer une transmission ainsi qu'en augmenter ses coûts.

Proposition :
Afin de pouvoir proposer un réel accompagnement à la transmission, un guichet unique transmission/installation pourrait être créé dans chaque territoire. Ce guichet aurait pour objectif d'accueillir les exploitants et de les conseiller dans la préparation de leur transmission, tout en accueillant et conseillant la personne reprenant l'exploitation.
Cette coordination entre installation et transmission permettrait de faciliter les transmissions tout comme les installations, en apportant une réelle prestation de conseil et d'accompagnement face à des démarches administratives qui peuvent s'avérer lourdes et complexes.
Afin de lever tous freins financiers, il parait nécessaire que ce travail d'accompagnement et de conseil soit gratuit pour les exploitants. Il pourrait être supporté par les Chambres d'Agriculture qui bénéficieraient de recettes supplémentaires dédiées.

B. Exonération totale de fiscalité sur les droits de mutation dans le cadre de foncier détenu via un bail rural à long terme sous contrainte de durée de détention de 25 ans

Enjeu :
Trop souvent, le prix du foncier oblige les repreneurs d'exploitations agricoles à s'endetter lourdement afin de pouvoir racheter l'exploitation familiale ou s'installer dans une exploitation. Avec les phénomènes spéculatifs sur le foncier, et notamment en viticulture , il arrive souvent que le prix des exploitations agricoles soient fortement décorrélé de la rentabilité de l'exploitation, décourageant alors les jeunes agriculteurs à reprendre l'exploitation familiale.
Cette situation ampute également la capacité d'investissement des nouveaux exploitants qui se sont déjà lourdement endettés pour le rachat de l'exploitation et ne peuvent pas dans le même temps investir dans le renouvellement de cette dernière.[2]

---

[2] GIRARDIN, Eric, *Assurer la transmission familiale du foncier et des exploitations viticoles afin de garantir la pérennité et l'indépendance stratégique de la viticulture française*, avril 2022, Rapport, Assemblée nationale.

Proposition :

Afin de permettre aux jeunes de reprendre les exploitations familiales et de favoriser la transmission des exploitations, il serait nécessaire de mettre en place une exonération totale de fiscalité sur les droits de mutation dans le cadre de foncier détenu via un bail rural à long terme sous contrainte de durée de détention de 25 ans.

Cela permettra d'assurer une transmission pérenne des exploitations agricoles, de limiter le phénomène de spéculation foncière et d'encourager l'installation de jeunes exploitants tout en limitant leur endettement.

III. TRANSITION ET ADAPTATION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

A. Développer et inciter le stockage des eaux pluviales

Enjeu :

Face au changement climatique et à l'intensification des épisodes de sécheresse, la ressource en eau est devenue un enjeu majeur dans l'adaptation de notre modèle agricole. L'agriculture est la première activité consommatrice d'eau (57% du total) et notre souveraineté alimentaire dépendra donc de notre capacité à sécuriser les besoins en eau de notre système agricole. Cet enjeu nécessite de prendre en compte l'ensemble du cycle de l'eau. Les réserves de substitution qui permettent de stocker de l'eau des nappes phréatiques ne constituent qu'une réponse partielle à l'enjeu de stockage de l'eau et n'est pas adaptée à certains territoires. La récupération des eaux de pluie constitue alors une alternative précieuse pour éviter le recours systématique à l'eau potable et assurer une gestion plus durable de l'eau. En ce sens, elle doit faire partie intégrante de notre stratégie de sécurisation des besoins agricoles en eau, et particulièrement dans le cas de l'agriculture de montagne qui n'a pas de nappes phréatiques à sa disposition.

Pour faire cela, il est important d'accompagner financièrement et réglementairement les exploitations agricoles dans la mise en place de systèmes de récupération des eaux de pluie.

Proposition 1 : Des aides de l'État pour l'achat de systèmes de récupération d'eaux de pluie

Les coûts d'installation et de maintenance des infrastructures nécessaires peuvent être élevés, en particulier pour les exploitations agricoles de petite taille.

Afin d'encourager le développement des systèmes de récupération d'eaux de pluie – qui permettra de soulager la pression sur la demande en eau potable lors des épisodes de sécheresse – des aides de l'État pourraient être accordées aux exploitations agricoles pour l'achat de ces systèmes.

Proposition 2 : Évolution des réglementations encadrant la collecte, le stockage et l'utilisation des eaux de pluie

Afin d'accompagner le développement de la récupération des eaux de pluie, il est crucial de mettre en place des réglementations appropriées pour encadrer et faciliter la collecte, le stockage et l'utilisation des eaux de pluie dans les exploitations agricoles.

Il est essentiel que les démarches pour de telles infrastructures soient simplifiées au maximum pour ne pas créer une nouvelle charge administrative pour les exploitants.

B. Intensifier la réutilisation et la mutualisation des eaux grises à travers la création d'un itinéraire bis de l'eau

Enjeu :

Préserver et conserver notre ressource en eau implique également de développer la réutilisation et la mutualisation des eaux dites grises.

Aujourd'hui, il n'existe pas de circuits secondaires d'utilisation des eaux grises qui peuvent être libérées par des exploitations agricoles. Pourtant, ces dernières pourraient tout à fait être réutilisées pour des usages non alimentaires tels que l'irrigation, les arrosages publics et privés ou encore le nettoyage de voiture.

Cette mutualisation des eaux grises provenant de l'agriculture permettrait alors de créer une véritable synergie des usages de l'eau et contribuerait à rapprocher habitants et agriculteurs locaux. En effet, en période de sécheresse ou de restrictions d'eau, les agriculteurs pourraient permettre aux habitants, à l'aide de cet itinéraire bis de l'eau, d'utiliser les eaux grises qu'ils rejettent pour continuer à arroser leurs plantes ou nettoyer leurs voitures grâce au travail des agriculteurs.

Proposition :

Afin de pouvoir créer les conditions favorables au développement d'un tel itinéraire bis de l'eau, il est nécessaire d'alléger et de simplifier la procédure de réutilisation des eaux usées et d'encourage des réflexions au niveau local.

C. Simplifier les procédures d'entretien des cours d'eau, fossés et rigoles

Enjeux :

Lors des différentes auditions, les problématiques de la complexité de la gouvernance de l'eau et de l'absence de clarté dans les compétences relatives à la gestion et à l'entretien des cours d'eau, fossés et rigoles sont revenues régulièrement.

Le grand nombre d'acteurs différents et leurs divergences de position a été souligné ainsi que l'effet dissuasif créé par les nombreuses démarches administratives nécessaires pour intervenir sur des cours d'eau, fossés ou rigoles, qui peuvent être présents sur des exploitations agricoles. Le caractère disproportionné de certains contrôles a également été mis en avant.

Or, l'entretien de ces ouvrages est nécessaire pour maintenir un bon écoulement des eaux, prévenir les inondations, protéger la biodiversité et garantir la sécurité des populations vivant à proximité de ces cours d'eau et fossés.

Dans les Vosges, de nombreuses rigoles sont encore présentes, certaines continuent à être entretenues par les agriculteurs, d'autres ont été rouvertes par ces derniers après s'être refermées et d'autres encore restent fermées faute d'entretien. Ces rigoles sont pourtant essentielles pour permettre le ruissellement de l'eau et améliorer l'irrigation des sols.

Proposition :

Afin de favoriser une gestion efficace et responsable de ces infrastructures hydriques, il est nécessaire de simplifier les procédures d'entretien des cours d'eau, des fossés et des rigoles.

En simplifiant les procédures, il devient plus facile pour les autorités compétentes et les propriétaires de terrains de réaliser les travaux d'entretien nécessaires pour maintenir un bon écoulement des eaux. Cela facilitera également la collaboration entre les différents acteurs impliqués, favorisant ainsi une gestion coordonnée et efficiente de ces infrastructures essentielles.

Il est donc incontournable de rappeler et de préciser les compétences de chacun dans l'entretien des cours d'eau, fossés et rigoles et d'en assurer une large communication et un accompagnement des différents acteurs.

Ce travail d'information et de prévention pourrait être fait par l'Office Français de la Biodiversité qui dispose d'agents de terrain à même de venir à la rencontre des agriculteurs et des collectivités afin de les accompagner dans l'entretien de ces infrastructures.

D. Rémunérer le travail paysager des agriculteurs

Enjeu :

Il est nécessaire de souligner les services environnementaux qui sont rendus quotidiennement par les agriculteurs, que ce soit à travers la séquestration du carbone, l'agro-sylvo-pastoralisme, le maintien et l'entretien des milieux ouverts nécessaires à la protection des forêts face au risque d'incendie et au maintien de la faune et de la flore, ou encore l'entretien des cours d'eau.

Quand une pratique agricole s'inscrit dans la durée et préserve un patrimoine, un paysage, cela contribue à la résilience climatique et à la préservation de la biodiversité locale. C'est le cas des agriculteurs de montagne haut-rhinois, qui entretiennent depuis des générations des pierriers, voire des murets de pierres sèches, présents sur leurs exploitations. Ces derniers sont de véritables réservoirs de biodiversité habités par de nombreux insectes, petits vertébrés et oiseaux. Leur travail contribue ainsi au maintien du caractère historique et patrimonial de nos montagnes ainsi qu'au maintien de la biodiversité locale.

Il y a une réelle valeur ajoutée qui n'est ni reconnue ni valorisée actuellement alors que ce travail est précieux et réunit les différents objectifs de transition à travers le maintien d'un patrimoine paysager et la préservation de la biodiversité.

Si nous voulons encourager nos agriculteurs dans cette voie, il est nécessaire de reconnaître leurs engagements et d'assurer une juste rémunération de leur travail, alimentaire comme environnemental.

Proposition :

La prise de conscience des services rendus par les agriculteurs a permis la mise en place de nombreuses mesures visant à appuyer et à rémunérer les démarches de protection de la biodiversité initiées par les agriculteurs. C'est le cas des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et des Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Au vu des enjeux de maintien des paysages et de la biodiversité, il serait donc intéressant de pouvoir étendre ces dispositifs au travail d'entretien du patrimoine paysager effectué par les agriculteurs afin que leurs efforts, ainsi reconnus et rémunérés, puissent être encouragés.

De plus, dans le cadre de la rémunération du travail fait par les agriculteurs dans l'entretien du patrimoine paysager, il pourrait également être intéressant d'examiner les possibilités de faire participer le monde touristique à cette rémunération. En effet, le travail gratuit effectué par les agriculteurs contribue à l'identité paysagère d'un territoire et donc à son attractivité touristique. Aussi, il pourrait être intéressant d'étudier la possibilité de créer une taxe, comme la taxe de séjour touristique, qui serait reversée aux agriculteurs justifiant d'un travail d'entretien du patrimoine paysager. Évidemment, cette taxe n'aurait de sens que dans certains territoires comme les Parcs naturels régionaux ou des territoires à l'identité rurale historique forte.

En vous remerciant pour l'attention accordée à ces propositions et restant à votre entière disposition pour affiner le travail entrepris, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Merci pour ton écoute et ton attention portée à l'agriculture et la viticulture alsaciennes !

Avec mon Amitié,
ma Fidélité

Hubert OTT